

Informations de base	
2014/2238(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Initiative pour l'emploi vert: exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte Subject 3.40.16 Matières premières 3.70.20 Développement durable 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	LAMBERT Jean (Verts/ALE)	09/12/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive CLUNE Deirdre (PPE) KELLER Jan (S&D) TREBESIOUS Ulrike (ECR) TØRNÆS Ulla (ALDE) BOYLAN Lynn (GUE/NGL) AGEA Laura (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	EVI Eleonora (EFDD)	28/01/2015
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	VANA Monika (Verts/ALE)	02/12/2014
Commission européenne	DG de la Commission Emploi, affaires sociales et inclusion	Commissaire THYSSEN Marianne	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/07/2014	Publication du document de base non-législatif	COM(2014)0446 	Résumé
15/01/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/06/2015	Vote en commission		
22/06/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0204/2015	Résumé
07/07/2015	Débat en plénière		
08/07/2015	Décision du Parlement	T8-0264/2015	Résumé
08/07/2015	Résultat du vote au parlement		
08/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2238(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/8/01436

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE551.783	05/03/2015	
Amendements déposés en commission		PE554.848	17/04/2015	
Avis de la commission	FEMM	PE549.120	08/05/2015	
Avis de la commission	ENVI	PE549.254	18/05/2015	

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0204/2015	22/06/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0264/2015	08/07/2015	Résumé
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2014)0446 	02/07/2014	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)575	01/12/2015	

Initiative pour l'emploi vert: exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte

2014/2238(INI) - 02/07/2014 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une «initiative pour l'emploi vert» ou comment exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte.

CONTEXTE : le gaspillage des ressources, les pressions – insoutenables à long terme – sur l'environnement, le changement climatique, mais aussi l'exclusion sociale et les inégalités sont autant d'obstacles à une croissance économique durable.

Ce modèle de croissance verte, qui aboutit à une économie à faible intensité de carbone, adaptée au changement climatique et fondée sur une utilisation efficace des ressources, reflète une mutation économique structurelle, qui propose un autre modèle que celui dans lequel on «prend, fabrique, consomme et jette» (modèle *linéaire*) au profit d'un modèle où la préservation, le réemploi et le recyclage des matières premières et matériaux permettront de retirer une valeur ajoutée et un gain supplémentaire de chaque tonne de matière, de chaque joule d'énergie et de chaque hectare de terre consommé (modèle *circulaire*).

C'est dans ce contexte que la Commission propose une **Initiative pour l'emploi vert** pré-annoncée dès 2012 dans son «paquet pour l'emploi» de 2012 (ligne directrice n° 7).

Jusqu'ici, les stratégies intégrées liant la croissance verte à l'emploi n'existaient que dans un petit nombre de pays, la majorité des États membres poursuivant une politique fragmentée dissociant ces deux questions.

Il convient donc maintenant de proposer des solutions et des instruments visant, d'une part, à garantir une convergence des actions menées sur le front de l'emploi et en matière environnementale et, d'autre part, à contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

CONTENU : on estime que quelque 3 à 4,2 millions d'emplois verts ont été créés entre 2002 et 2011, y compris au cœur de la crise financière mondiale. Pour l'économie dans son ensemble, en rendant les procédés de production plus rationnels, en adoptant des solutions innovantes pour économiser les ressources, en concevant de nouveaux modèles commerciaux ou en proposant des produits et services plus compatibles avec un développement durable, **les entreprises pourraient augmenter leurs débouchés et embaucher, tout en transformant les emplois existants**. Ainsi, si le rythme était maintenu, le PIB de l'Union pourrait augmenter de quasiment 1% tout en permettant la création de plus de **2 millions d'emplois**.

Dans ce contexte, la stratégie proposée par la Commission pour faciliter la transition vers une économie verte devrait avant tout s'attacher à:

1. combler les déficits de compétences,
2. anticiper le changement, garantir les transitions et promouvoir la mobilité,
3. soutenir la création d'emplois,
4. améliorer la qualité des données.

Dans leurs grandes lignes, ces axes d'action sont définis dans la communication comme suit :

- 1) **Comblent les déficits de compétences** : il est prévu de promouvoir l'acquisition de compétences et de mieux prévoir les besoins en compétences des secteurs et branches de l'industrie pour que les autorités compétentes et les parties prenantes puissent s'adapter au changement. Les secteurs visés sont ceux de l'**éco-innovation** avec un renforcement des compétences dans les domaines des sciences, de la technologie et des mathématiques dans l'enseignement obligatoire et supérieur. En outre, pour recenser les déficits de compétences, des systèmes de classification tels que la classification européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions (ESCO) pourraient être utilisés. Le panorama européen des compétences pourrait ainsi fournir une vision d'ensemble des perspectives d'emploi et des besoins en compétences à court et moyen terme à l'échelon européen, national et sectoriel;
- 2) **Anticiper le changement, garantir les transitions et promouvoir la mobilité** : le passage d'activités en déclin à des activités émergentes requièrent une anticipation et une gestion opportunes. Les restructurations devraient être conduites d'une manière socialement responsable afin de préserver le capital humain par exemple **en favorisant la formation «sur le tas»** sur le lieu de travail des travailleurs et en tenant compte des nouveaux risques issus des emplois verts pour les travailleurs. Dans le même temps, des initiatives devraient être prises pour

favoriser l'action des institutions du marché du travail afin de garantir les transitions. Les SPE (structures publiques pour l'emploi) pourraient ainsi utilement être mobilisées. Enfin, il conviendrait de renforcer la mobilité professionnelle et géographique au moyen du réseau pour l'emploi EURES ou ESCO pour faire correspondre l'offre et la demande sur la base des compétences à l'échelle de l'Union;

- 3) **Appui à la création d'emploi** : les ressources financières de l'Union devraient servir à la transition vers une économie verte en mobilisant les fonds du FSE, du FEDER, du Feader, de COSME, d'Horizon 2020, de LIFE et du FSIE. En outre, pour favoriser l'emploi vert, il serait important de s'écarter d'une taxation du travail pour privilégier la **fiscalité environnementale** en vue par exemple d'éliminer les aides aux conséquences dommageables et d'augmenter l'emploi tout en abaissant les niveaux d'émission et de pollution. Il est également question de miser sur les marchés publics écologiques et de développer l'entrepreneuriat environnemental comme cela existe dans le secteur de l'économie sociale;
- 4) **Améliorer la qualité des données** : la collecte régulière de statistiques harmonisées permettrait de davantage fonder l'élaboration et le suivi des politiques sur des données probantes, de mieux anticiper les incidences des transitions sur le marché du travail et de recenser plus facilement les besoins en compétences.

La communication insiste également sur la nécessité de favoriser le **dialogue social** et la **coopération internationale** avec des acteurs tels que le « *Global Green Growth Institute* », l'OCDE, le PNUE et la Banque mondiale.

La communication insiste enfin sur quelques unes des grandes priorités que cette stratégie devrait développer pour concevoir **une stratégie de transition vers l'économie verte portant sur l'emploi, les compétences et l'éducation** :

- améliorer l'intégration et la coordination des politiques et initiatives européennes et nationales;
- poursuivre l'élaboration de structures de gouvernance et d'outils méthodologiques permettant de faciliter la transition vers une économie verte utilisant efficacement les ressources et dialoguer de façon plus étroite avec les partenaires sociaux sur les questions d'emploi liées à la transition vers une économie verte;
- consolider les outils et réseaux d'information sur les compétences dont dispose la Commission afin de mieux anticiper les besoins des secteurs et professions de la croissance verte;
- mettre en place les conditions permettant, à l'échelon international, de promouvoir une croissance verte fondée sur l'intégration.

Initiative pour l'emploi vert: exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte

2014/2238(INI) - 22/06/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Jean LAMBERT (Verts/ALE, UK) sur l'initiative pour l'emploi vert: exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte.

Le rapport souligne qu'une transition vers des sociétés et des économies durables peut offrir la possibilité de **créer de nouveaux emplois de qualité** tout en convertissant les emplois existants en emplois verts dans la quasi-totalité des secteurs et tout au long de la chaîne de valeur. La transition offre d'importantes possibilités de création d'emplois locaux dans des domaines **qui ne peuvent pas faire l'objet d'une délocalisation**, ainsi que dans les secteurs frappés par la crise comme le secteur de la construction.

Les députés soulignent que **la pleine mise en œuvre de la législation environnementale**, ainsi qu'une meilleure intégration de la dimension environnementale et le renforcement de la **cohérence des différentes politiques sectorielles dans l'Union** sont essentiels pour que le potentiel lié à l'économie verte soit pleinement utilisé et, partant, créer des emplois verts.

Vers une économie verte : le rapport invite les États membres et la Commission à s'engager en faveur d'une «**feuille de route pour une transition juste**» et à poursuivre des objectifs ambitieux en matière d'environnement, en tenant compte des aspects suivants: i) une protection sociale et une rémunération adéquates, ii) des emplois à long terme et des conditions de travail saines et sûres, iii) des investissements publics dans l'éducation, la formation et les programmes de développement des compétences, iv) le respect des droits du travail, le renforcement des droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation en ce qui concerne les questions de développement durable ainsi que la représentation efficace des salariés.

Les députés insistent sur la nécessité :

- d'offrir aux travailleurs actuels de réelles possibilités d'acquérir les **nouvelles compétences** requises pour l'économie circulaire;
- **d'anticiper l'évolution de l'emploi** grâce à une gestion proactive du changement et à la collecte de données de meilleure qualité concernant les besoins actuels et futurs du marché de l'emploi, avec la participation des établissements européens d'enseignement supérieur.

Les **autorités locales** devraient jouer un rôle essentiel pour promouvoir la croissance de l'emploi dans l'économie verte en encourageant les investissements verts et soutenant les PME écologiques et la conversion écologique des PME.

Compétences en matière d'emploi vert : les députés réclament une **stratégie ambitieuse** de création d'emplois durables qui permette de **corriger l'inadéquation des compétences** afin de répondre aux besoins d'une économie plus verte. Dans cette perspective, ils insistent sur :

- la mise en place d'une **base de données** reprenant les formations et les offres d'emploi liées à l'emploi vert dans le but d'améliorer la qualité de l'information, des conseils et des orientations disponibles sur les carrières et les compétences nécessaires;
- l'importance de **meilleures synergies entre les systèmes éducatifs et les nouveaux emplois verts** par une meilleure coordination entre les établissements d'enseignement, les fédérations d'employeurs et les autres organisations concernées;

- l'adoption par les États membres et les autorités régionales et locales, en coopération avec les partenaires sociaux et les prestataires de formation, de **stratégies de développement et d'anticipation des compétences**;
- l'intégration du développement durable et des compétences environnementales dans les systèmes d'éducation et de formation.

La Commission est invitée i) à lancer un débat public sur l'«éducation en vue du développement durable» et à promouvoir ce concept ; ii) à commencer à mettre en œuvre **un nouvel indicateur de croissance social sans incidence sur le climat** qui englobe les aspects non économiques du bien-être et se focalise principalement sur les questions liées au développement durable que sont notamment l'égalité hommes-femmes, la réduction de la pauvreté et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Des politiques cohérentes : le rapport invite la Commission et les États membres à adopter des **cadres réglementaires, fiscaux et financiers ambitieux**, intégrés et à long terme visant à permettre des investissements durables et à encourager l'innovation. Les politiques devraient inclure des objectifs ainsi que des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.

L'Union européenne et les États membres devraient :

- définir des **objectifs contraignants** d'économie et d'efficacité énergétiques et soutenir les certificats blancs en tant qu'instruments facilitant la réalisation des objectifs de l'Union en matière d'économies d'énergie;
- examiner si l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans leurs politiques relatives aux **marchés publics** pourrait stimuler la création d'emplois dans une économie plus verte;
- soutenir la contribution des **services publics** à la transition vers une économie durable;
- supprimer progressivement les **subventions** directes et indirectes préjudiciables à l'environnement;
- introduire des subventions et/ou des exonérations fiscales pour les **start-up** qui fournissent des produits et services à haute valeur ajoutée environnementale;
- renforcer les **efforts internationaux** en vue de créer une politique environnementale globale qui permette de limiter les dégâts causés par la délocalisation de la production industrielle hors de l'Union européenne et les «fuites de carbone».

Pour sa part, la Commission devrait :

- prendre des initiatives visant à favoriser le retour des métiers de la réparation;
- adopter des critères visant à encourager les entreprises ayant un cycle de traitement des déchets vertueux et durable du point de vue écologique;
- profiter du semestre européen et de l'examen de la stratégie Europe 2020 pour soutenir la création d'emplois verts;
- proposer des objectifs sociaux et environnementaux plus ambitieux pour 2030 et 2050;
- présenter dès que possible sa proposition de réforme du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'UE.

Investissements soutien aux PME : le rapport invite la Commission et les États membres à favoriser, notamment dans le cadre du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), des investissements de qualité axés sur la création d'avantages pour la société et l'économie tels que des emplois durables de qualité, l'égalité hommes-femmes, une éducation de qualité et une innovation favorisant la transition écologique et la lutte contre la pauvreté énergétique. Les investissements devraient être orientés vers les domaines où ils ont une incidence positive sur le marché du travail.

Enfin, rappelant que les PME recèlent un potentiel considérable pour la création d'emplois, notamment chez les jeunes, le rapport reconnaît le potentiel du FEIS pour faciliter la mise en place d'activités à haut degré d'innovation environnementale et sociale par les micro, petites et moyennes entreprises.

Initiative pour l'emploi vert: exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte

2014/2238(INI) - 08/07/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 99 contre et 20 abstentions, une résolution sur l'initiative pour l'emploi vert: exploiter le potentiel de création d'emplois de l'économie verte.

Vers une économie verte - nouvelles possibilités pour le marché du travail : le Parlement a souligné qu'une transition vers des sociétés et des économies durables pouvait permettre de **créer de nouveaux emplois de qualité** tout en convertissant les emplois existants en emplois verts dans la quasi-totalité des secteurs et tout au long de la chaîne de valeur. La transition devrait offrir d'importantes possibilités de création d'emplois locaux dans des domaines **qui ne peuvent pas faire l'objet d'une délocalisation**, ainsi que dans les secteurs frappés par la crise comme le secteur de la construction.

Dans ce contexte, les députés ont souligné que **la mise en œuvre de la législation environnementale**, ainsi qu'une meilleure intégration de la dimension environnementale et le renforcement de la **cohérence des différentes politiques sectorielles dans l'Union** étaient essentiels pour utiliser pleinement le potentiel lié à l'économie verte et, partant, pour créer des emplois verts.

Transition juste et création d'emplois durables et de qualité : le Parlement a invité les États membres et la Commission à s'engager en faveur d'une « **feuille de route pour une transition juste** » et à poursuivre des objectifs ambitieux en matière d'environnement, en tenant compte des aspects suivants: i) une protection sociale et une rémunération adéquates, ii) des emplois à long terme et des conditions de travail saines et sûres, iii) des investissements publics dans l'éducation, la formation et les programmes de développement des compétences, iv) le respect des droits du travail, le renforcement des droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation en ce qui concerne les questions de développement durable ainsi que la représentation efficace des salariés.

Les députés ont mis en exergue l'importance des gouvernements nationaux pour **favoriser le dialogue social** sectoriel, en particulier dans les nouveaux secteurs verts. Ils ont par ailleurs insisté sur la nécessité :

- d'offrir aux travailleurs actuels de réelles possibilités d'acquérir les **nouvelles compétences** requises pour l'économie circulaire;
- **d'anticiper l'évolution de l'emploi** grâce à une gestion proactive du changement et à la collecte de données de meilleure qualité concernant les besoins actuels et futurs du marché de l'emploi, avec la participation des établissements européens d'enseignement supérieur.

Les **autorités locales** devraient jouer un rôle essentiel pour promouvoir la croissance de l'emploi dans l'économie verte en encourageant les investissements verts et soutenant les PME écologiques et la conversion écologique des PME.

Compétences en matière d'emploi vert : le Parlement a réclamé une **stratégie ambitieuse** de création d'emplois durables qui permette de **corriger l'inadéquation des compétences** afin de répondre aux besoins d'une économie plus verte. Le développement des compétences devrait encourager l'acquisition des compétences en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, qui sont d'une grande utilité dans l'économie.

Tout en saluant les outils de développement des compétences et les prévisions des besoins en compétences proposés par la Commission, la résolution a insisté sur:

- la mise en place d'une **base de données** reprenant les formations et les offres d'emploi liées à l'emploi vert dans le but d'améliorer la qualité de l'information, des conseils et des orientations disponibles sur les carrières et les compétences nécessaires;
- l'importance de **meilleures synergies entre les systèmes éducatifs et les nouveaux emplois verts** par une meilleure coordination entre les établissements d'enseignement, les fédérations d'employeurs et les autres organisations concernées;
- l'adoption par les États membres et les autorités régionales et locales, en coopération avec les partenaires sociaux et les prestataires de formation, de **stratégies de développement et d'anticipation des compétences**;
- l'intégration du développement durable et des compétences environnementales dans les systèmes d'éducation et de formation;
- la mise en place de mécanismes de **formation du personnel des autorités chargées de l'emploi** et des services de l'emploi de façon à généraliser les compétences en matière d'emploi vert dans l'ensemble des politiques du marché du travail.

La Commission est invitée lancer un **débat public** sur l'«éducation en vue du développement durable» et à promouvoir ce concept, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation des jeunes filles et des femmes.

Des politiques cohérentes : le Parlement a invité la Commission et les États membres à adopter des **cadres réglementaires, fiscaux et financiers ambitieux**, intégrés et à long terme visant à permettre des investissements durables et à encourager l'innovation. Les politiques devraient inclure des objectifs ainsi que des **indicateurs** permettant de mesurer les progrès accomplis.

L'Union européenne et les États membres devraient :

- définir des **objectifs contraignants** d'économie et d'efficacité énergétiques et soutenir les certificats blancs en tant qu'instruments facilitant la réalisation des objectifs de l'Union en matière d'économies d'énergie;
- examiner si l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans leurs politiques relatives aux **marchés publics** pourrait stimuler la création d'emplois dans une économie plus verte;
- soutenir la contribution des **services publics** à la transition vers une économie durable;
- supprimer progressivement les **subventions** directes et indirectes préjudiciables à l'environnement;
- introduire des subventions et/ou des exonérations fiscales pour les **start-up** qui fournissent des produits et services à haute valeur ajoutée environnementale;
- renforcer les **efforts internationaux** en vue de créer une politique environnementale globale qui permette de limiter les dégâts causés par la délocalisation de la production industrielle hors de l'Union européenne et les «fuites de carbone».

Pour sa part, la Commission devrait :

- prendre des initiatives visant à favoriser le retour des métiers de la réparation;
- adopter des critères visant à encourager les entreprises ayant un cycle de traitement des déchets vertueux et durable du point de vue écologique;
- profiter du semestre européen et de l'examen de la stratégie Europe 2020 pour soutenir la création d'emplois verts;
- proposer des objectifs sociaux et environnementaux plus ambitieux pour 2030 et 2050;
- présenter dès que possible sa proposition de réforme du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) de l'UE.

Investir dans la création d'emplois durables : le Parlement a invité la Commission et les États membres à favoriser, notamment dans le cadre du **Fonds européen pour les investissements stratégiques** (FEIS), des investissements de qualité axés sur la création d'avantages pour la société et l'économie. Les investissements devraient être orientés vers les domaines où ils ont une incidence positive sur le marché du travail.

Les États membres devraient par ailleurs utiliser les possibilités offertes par les **Fonds structurels et d'investissement européens** afin d'encourager les projets durables qui favorisent l'emploi vert.

Le Parlement a recommandé de **cibler les investissements de qualité dans des services publics essentiels**, comme les communications, l'énergie, les transports, la gestion des déchets et des eaux usées, afin de favoriser des procédures de marchés publics durables et l'intégration systématique des compétences vertes.

Soutien aux PME : rappelant que les PME recèlent un potentiel considérable pour la création d'emplois, notamment chez les jeunes, le Parlement s'est dit favorable aux objectifs du **plan d'action vert pour les PME** et a reconnu le potentiel du FEIS pour faciliter la mise en place d'activités à haut degré d'innovation environnementale et sociale par les micro, petites et moyennes entreprises.

La Commission a été invitée à encourager les nouveaux modèles commerciaux, tels que les **entreprises coopératives**, pour accroître l'efficacité des processus de production et de distribution, en adoptant des solutions innovantes pour économiser les ressources et en proposant des produits et services plus durables.